

[Français]

QUESTION RELATIVE AU FILM «LES MÂLES»

Question n° 1236—**M. Valade:**

1. Le Conseil des arts du Canada ou un organisme fédéral a-t-il versé des subventions ou une assistance monétaire pour la production du film intitulé «Les Mâles» et, dans l'affirmative, combien a-t-on versé à son endroit?

2. Ce film a-t-il une valeur artistique quelconque?

3. Quels critères ont servi pour justifier une telle assistance?

4. Quelle est la firme bénéficiaire de cette assistance financière et est-elle une subsidiaire d'autres entreprises cinématographiques ayant une participation ou des intérêts dans ce film?

5. Quelle firme est propriétaire de ce film et, a) quels en sont les principaux directeurs, b) le président, c) le vice-président, d) le secrétaire-trésorier?

6. a) Le gouvernement ou l'agence gouvernementale a-t-il reçu des bénéfices de l'exploitation de ce film, b) comment sont partagés les risques pécuniaires?

7. Des garanties de remboursements ou de paiements ont-elles été exigées par le gouvernement ou son agence, de la firme bénéficiaire, en cas d'échec financier, et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a investi des fonds dans le film «Les Mâles». La Société m'informe qu'elle ne dévoile pas le montant de ses investissements afin de protéger le producteur et autres investisseurs dans leur négociations avec des tiers.

2 et 3. Les critères qui justifient cet investissement sont ceux de l'article 10 (2)(a) de la loi établissant la Société, à savoir «que, une fois achevé, le film, de l'avis de la Société, possédera par sa création, son côté artistique ou son aspect technique, un caractère canadien appréciable...»

4. Le producteur du film est Onyx Films Inc. Cette compagnie n'est subsidiaire d'aucune autre compagnie cinématographique.

5. Le propriétaire du film est Onyx Films Inc., dont les principaux officiers sont: Michel Plessis-Bélair, président, Guy Fournier et Claude Héroux.

6. a) La Société a recouvré une partie de son investissement. b) La Société, de même que les autres investisseurs, est remboursée au pro rata de son investissement.

7. Aucune forme de garantie n'a été exigée du producteur.

[Traduction]

LA TRADUCTION DANS LES MINISTÈRES

Question n° 1280—**M. Nowlan:**

Certains ministères du gouvernement font-ils encore traduire en anglais chaque lettre, chaque document et chaque mémoire en français et, dans l'affirmative, de quels ministères s'agit-il?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non.

L'ENQUÊTE SUR LE PRIX DES ALIMENTS À KASABONIKA (ONT.)

Question n° 1300—**M. Yewchuk:**

Mène-t-on une enquête sur les prix des aliments à Kasabonika (Ont.) et, dans l'affirmative, quelle est la nature de cette enquête?

[L'hon. M. Gray.]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): En ce qui concerne la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la pratique habituelle est de ne pas divulguer de renseignements quant à la question de savoir si une enquête particulière est effectivement en cours tant qu'un rapport n'a pas été publié ou qu'une action n'a pas été entamée devant les tribunaux.

LA RECHERCHE SUR L'OLÉODUC FAITE PAR LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

Question n° 1302—**M. Harding:**

1. De quels aspects particuliers de la recherche sur l'oléoduc le Service canadien de la faune s'occupe-t-il?

2. Quelle somme consacre-t-on à ces recherches?

3. A quelle date connaîtra-t-on les résultats de ces travaux?

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): 1. Études écologiques sur les régions septentrionales: De concert avec l'État de l'Alaska, le Service a fait des études sur le troupeau de caribous de la région de la Porcupine, lequel traverse de l'Alaska au Yukon. Ces études ont trait à la composition des populations, à sa reproduction, et aux causes de mortalité en fonction des pertes attribuables à la chasse, à d'autres causes et aux routes de migration. Évaluer soigneusement les besoins en nourriture et en espace de cette population. Fournir des directives aux organismes chargés de faire des aménagements de façon à réduire les dommages causés à l'habitat de la faune. Inventaires des oiseaux aquatiques et des habitats: Lieux de nidification et de rassemblement pour compléter les données sérielles des cartes illustrant l'écologie de l'Arctique. Le mouflon de Dall et son habitat: Études sur la composition de la population, la reproduction, les causes de mortalité en fonction des pertes attribuables à la chasse ou à d'autres causes et sur le maintien de l'habitat.

2. Au cours de l'année financière 1971-1972, le Service canadien de la faune a consacré \$92,033 à cette recherche, selon des procédures budgétaires normales.

3. Des résultats préliminaires ont déjà été transmis aux sociétés d'exploitation des ressources et aux consortiums de l'oléoduc. Ses rapports définitifs seront terminés en 1973.

PARC DE BONNE BAY (T.-N.)—PRIVILÈGES RAVIS AUX PÊCHEURS

Question n° 1305—**M. Marshall:**

1. Le gouvernement versera-t-il une indemnité aux pêcheurs de Terre-Neuve dont les territoires de pêche côtière se trouvent dans les limites du parc de Bonne Bay, parce qu'ils auront perdu leurs privilèges et, dans l'affirmative, quelle forme prendra-t-elle?

2. En collaboration avec la province de Terre-Neuve, le gouvernement a-t-il discuté de projets en vue de programmes de recyclage et d'autres moyens d'assistance à l'intention des pêcheurs qui pourraient être déplacés par suite de l'aménagement du parc de Bonne Bay?

3. Les pêcheurs se trouvant dans les limites du parc de Bonne Bay pourront-ils encore se servir du quai et des autres installations situés dans le parc?

4. Le gouvernement de Terre-Neuve a-t-il commencé des entretiens avec le gouvernement fédéral au sujet des projets